

# MyEPO

Guide des fonctionnalités : Legal Interactive Platform

Dernière mise à jour : avril 2025



## Table des matières

1.	<b>Introduction</b>	<b>2</b>
2.	<b>L'objectif, la portée et les limites de la Legal Interactive Platform</b>	<b>3</b>
3.	<b>Comment utiliser la Legal Interactive Platform</b>	<b>4</b>
3.1	Meilleures pratiques	6
3.2	Pièges à éviter lors de la rédaction des requêtes	7
3.3	Exemples de façons d'affiner vos requêtes pour fournir un contexte	8
3.4	Autres recommandations	9

### 1. Introduction

Lorsque vous menez vos activités en collaboration avec l'OEB sur des demandes de brevets, il est possible que vous ayez des doutes quant au droit et aux procédures applicables en matière de brevets.

L'espace **Legal Interactive Platform** de MyEPO exploite les méthodes les plus récentes issues de l'intelligence artificielle (IA) générative pour vous proposer un lieu où obtenir des informations sur le droit et les procédures en matière de brevets lorsque vous collaborez avec nous en ligne.

Dans ce guide des fonctionnalités, nous expliquons l'objectif, la portée et les limites de la Legal Interactive Platform, ainsi que les meilleures pratiques à respecter et les pièges à éviter lors de son utilisation au moyen d'exemples.

Pour vous apporter une aide supplémentaire, nous avons également publié [des foires aux questions](#) (FAQ). Par ailleurs, vous pouvez à tout moment contactez-nous à l'adresse [epo.org/fr/support](https://epo.org/fr/support) ou contacter votre responsable de grands comptes en cas d'incertitude.

## 2. L'objectif, la portée et les limites de la Legal Interactive Platform

La Legal Interactive Platform est un lieu où obtenir des informations sur le système du brevet européen.

Vous pouvez lancer une conversation de type tchat dans laquelle vous demandez à la plateforme de fournir des informations. Vous pouvez également poser des questions complémentaires qui tiennent compte des informations déjà échangées lors de la conversation.

La Legal Interactive Platform utilise les méthodes les plus récentes issues de l'intelligence artificielle (IA) générative pour répondre à vos requêtes. Elle a été entraînée pour répondre aux questions sur les connaissances tirées des textes juridiques suivants publiés sur notre site web :

- Convention sur le brevet européen – voir <https://www.epo.org/fr/legal/epc>
- Directives CBE – voir <https://www.epo.org/fr/legal/guidelines>
- Directives PCT de l'OEB – voir <https://www.epo.org/fr/legal/guidelines-pct>
- Dispositions relatives au système du brevet unitaire - voir <https://www.epo.org/fr/legal/up-upc>
- Directives relatives au brevet unitaire – voir <https://www.epo.org/fr/legal/guidelines-up>
- Journal officiel de l'OEB - voir <https://www.epo.org/fr/legal/official-journal>
- La Jurisprudence des Chambres de recours - voir <https://www.epo.org/fr/legal/case-law>
- Décisions des chambres de recours – voir <https://www.epo.org/fr/case-law-appeals/decisions>

Pour chaque conversation, vous pourrez choisir les sources que vous souhaitez consulter. La Legal Interactive Platform ne répondra pas aux questions portant sur des sujets non juridiques ou faisant référence à d'autres connaissances ne figurant pas dans ces sources.

Ces sources sont mises à jour quotidiennement, de sorte que vous ne devriez constater aucune contradiction entre les réponses fournies par la Legal Interactive Platform et les informations publiées sur epo.org.

Chaque conversation est stockée et peut être récupérée si vous souhaitez poursuivre la conversation plus tard. La plateforme vous suggérera un titre pour chaque conversation, ce qui vous permettra de les trouver plus facilement.

La Legal Interactive Platform peut répondre à vos questions dans de nombreuses langues. Toutefois, veuillez noter que le modèle d'IA de la plateforme a été entraîné sur la base de la version anglaise des textes juridiques et qu'il traduit donc de l'anglais lorsqu'il répond à des questions dans d'autres langues.

### Limites de la Legal Interactive Platform

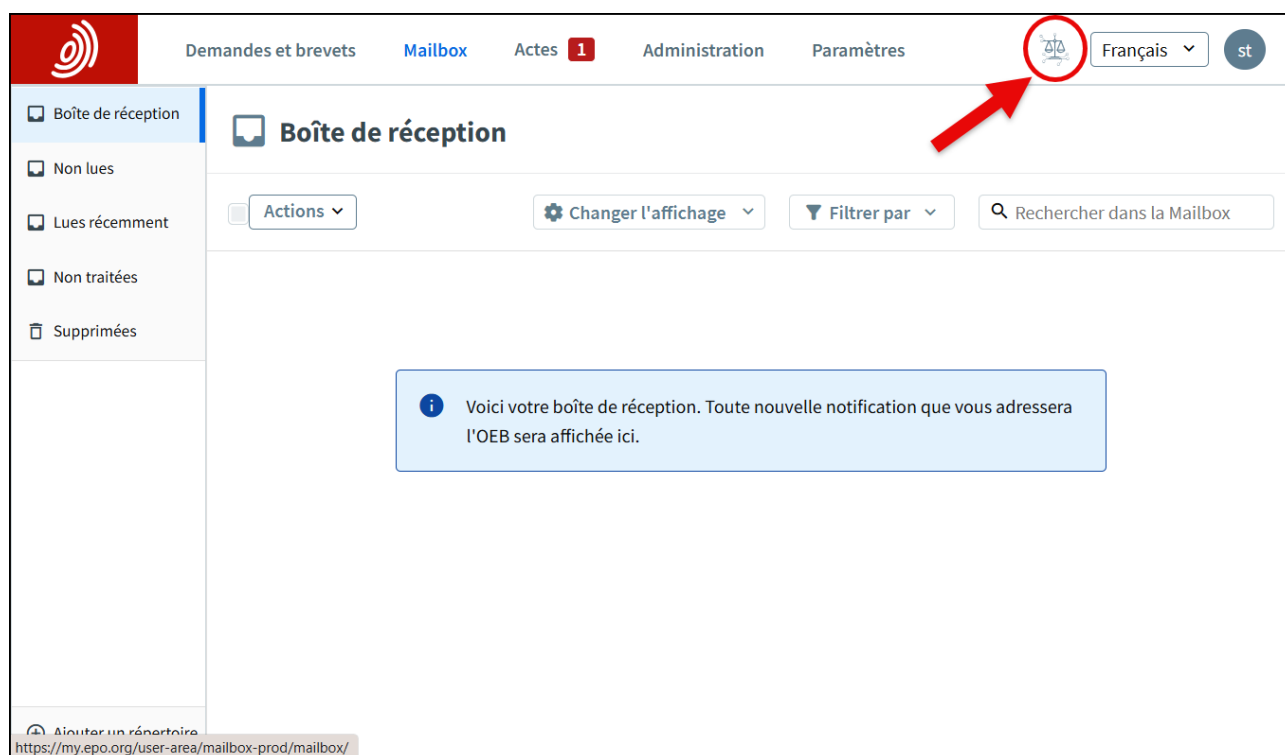
La Legal Interactive Platform vous aide en fournissant des liens vers les sources d'information d'origine, ainsi que des résumés et des premières approches pour comprendre les concepts clés. La plateforme doit être guidée par vos requêtes, que vous devrez peaufiner au fur et à mesure de l'évolution de la conversation. Une requête insuffisamment ciblée peut conduire à des résultats trompeurs.

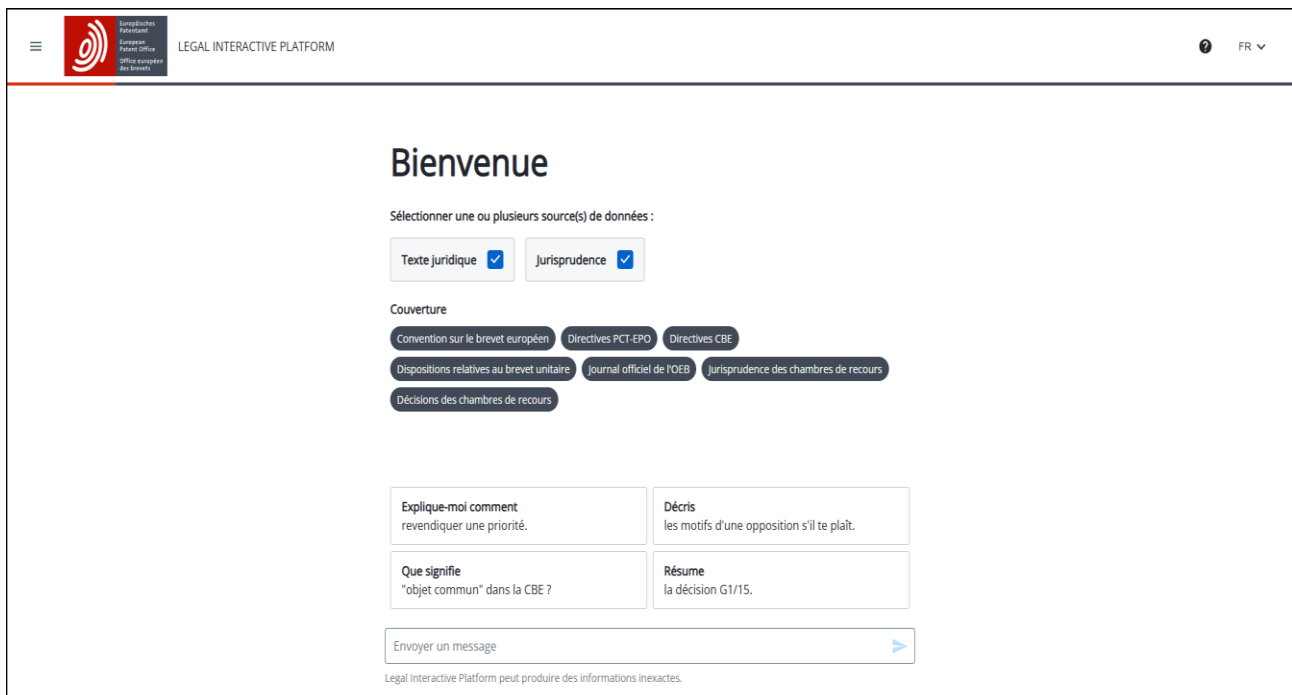
Nous avons soigneusement ajusté la plateforme pour donner des réponses exactes et factuelles dans la mesure du possible. Cependant, nous ne pouvons pas écarter la possibilité que les informations fournies ne soient pas factuellement correctes même si elles le semblent. L'OEB ne garantit pas que de telles informations soient exhaustives, exactes et à jour. Elles ne doivent pas être invoquées pour prendre des décisions relatives à des procédures devant l'OEB ou de toute autre nature critique et ne sauraient faire naître une confiance légitime envers l'OEB. Aucune de ces informations ne constitue un conseil d'ordre professionnel ou juridique.

Vous êtes responsable, en dernier lieu, de la qualité des requêtes et de la validation des réponses, que vous devriez vérifier soigneusement en consultant les sources des textes d'origine.

### 3. Comment utiliser la Legal Interactive Platform

Après vous être connecté(e) à MyEPO, cliquez sur l'icône juridique située à côté de la zone de sélection d'une langue pour accéder à la Legal Interactive Platform.





LEGAL INTERACTIVE PLATFORM

## Bienvenue

Sélectionner une ou plusieurs source(s) de données :

Texte juridique  Jurisprudence

Couverture

Convention sur le brevet européen Directives PCT-EPO Directives CBE

Dispositions relatives au brevet unitaire Journal officiel de l'OEB Jurisprudence des chambres de recours

Décisions des chambres de recours

Explique-moi comment revendiquer une priorité. Décris les motifs d'une opposition s'il te plaît.

Que signifie "objet commun" dans la CBE ? Résume la décision G1/15.

Envoyer un message

Legal Interactive Platform peut produire des informations inexactes.

Sélectionnez les sources de données que vous souhaitez inclure et saisissez votre question ou vos requêtes dans le champ « envoyer un message » pour lancer la conversation. Vous pouvez voir quelques exemples de requêtes à l'écran.

Lorsque vous rédigez votre message, utilisez votre langue naturelle et donnez le contexte, comme si vous parliez à quelqu'un que vous rencontrez pour la première fois et qui ne sait rien de vous ni de vos activités.

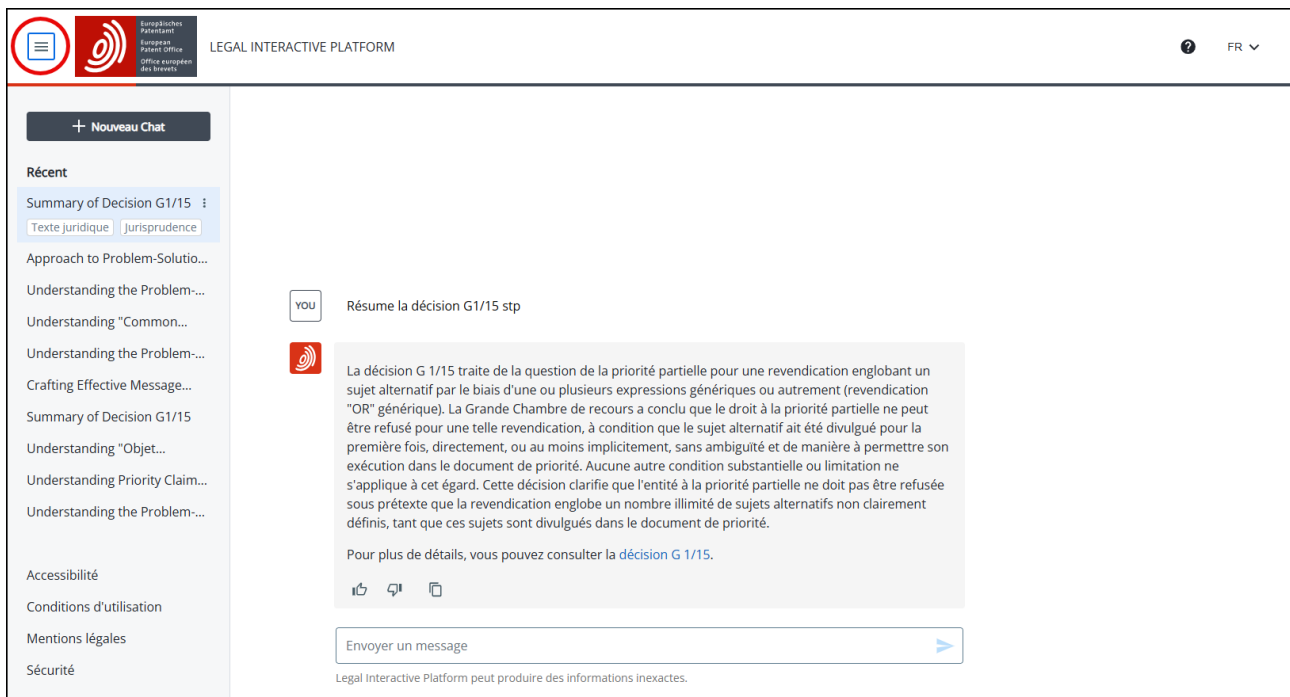
Important : veuillez éviter de saisir des informations confidentielles comme des revendications non publiées car certains des renseignements que vous saisissez seront traités sur une plateforme cloud tierce.

Lorsque la plateforme a fourni une réponse, vous avez la possibilité d'approuver ou de désapprouver le contenu en sélectionnant les icônes pouce vers le haut ou vers le bas. Si vous n'êtes pas d'accord, il vous sera demandé de fournir davantage d'informations aux fins d'analyse.

Vous pouvez également copier la réponse entière dans votre presse-papiers pour une utilisation ultérieure à l'aide de l'icône de copie ou de CTRL + C sur des parties spécifiques si vous le souhaitez.

Vous pouvez interrompre la réponse de la Legal Interactive Platform en cliquant sur l'icône d'arrêt qui apparaît dans le champ de saisie et affiner votre requête ou poursuivre le dialogue avec la plateforme.

Vous pouvez trouver des conseils sur l'optimisation des requêtes en général sur internet. Par exemple : <https://www.promptingguide.ai/>



Pour afficher les conversations passées, cliquez sur l'icône du menu situé en haut à gauche de l'écran.

En cliquant sur les 3 points qui apparaissent lorsque vous sélectionnez une conversation, vous pourrez la renommer ou la supprimer. La Legal Interactive Platform nommera automatiquement votre conversation à l'aide de mots-clés après avoir donné la première réponse. Nous vous conseillons de poursuivre la même conversation dans la même fenêtre de dialogue.

Pour démarrer une nouvelle conversation, cliquez sur le bouton "Nouveau Chat" ou sur l'une de vos entrées existantes.

### 3.1 Meilleures pratiques

Pour tirer le meilleur parti de la Legal Interactive Platform, vous devez **réfléchir attentivement à vos requêtes (questions ou demandes)**. Plus elles sont précises et affinées, mieux c'est. La page d'accueil de la Legal Interactive Platform présente quelques suggestions sur la façon d'exprimer différents types de requêtes.

Nous vous recommandons de définir très clairement le **contexte** de votre demande. Vous trouverez d'ailleurs plusieurs exemples plus loin dans ce document.

Voici quelques conseils afin d'obtenir les réponses les plus précises.

- Fournissez suffisamment de contexte pour permettre à l'outil de savoir exactement de quoi traite votre question.
- Reformulez votre requête ou affinez-la dans la fenêtre de dialogue.
- Validez les réponses en vérifiant les sources.
- Veillez à toujours lancer une nouvelle conversation lorsque vous changez de sujet.

- Revenez à une conversation précédente pour poursuivre le dialogue sur un sujet précis.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous informer des **réponses incorrectes en utilisant l'icône "pouce vers le bas"** qui apparaît à la fin de chaque réponse. Il vous sera demandé de fournir la raison pour laquelle la réponse est erronée. Vos réponses seront analysées par l'équipe de la Legal Interactive Platform.

N'hésitez pas à utiliser l'icône "**pouce vers le haut**" lorsque vous trouvez de bonnes réponses, cela nous aidera également à améliorer les résultats. Si vous demandez des solutions alternatives, cela aidera l'équipe à comprendre quels paramètres produisent les meilleurs résultats.

### 3.2 Pièges à éviter lors de la rédaction des requêtes

**Utiliser uniquement des chiffres** sans référence aux Directives ou aux articles qui vous intéressent. La Legal Interactive Platform peut interpréter ces chiffres d'une manière différente de ce que vous pourriez attendre.

**Utiliser la plateforme comme un outil de recherche ordinaire, tel que Google.** La Legal Interactive Platform exige un contexte pour fournir des réponses précises.

**ÉCRIRE EN MAJUSCULE** sans avoir la volonté de souligner le terme. La Legal Interactive Platform accordera plus d'importance aux termes en majuscules lorsqu'elle recherchera une réponse.


**Mélanger les sujets dans le même chat** : si vous changez de sujet dans le même chat, l'outil tiendra toujours compte de vos requêtes antérieures pour fournir les réponses. Ouvrez plutôt un nouveau chat lorsque vous changez de sujet.


**Demander et fournir des informations à caractère personnel, de nature confidentielle ou non publiées** : la Legal Interactive Platform fournit des réponses aux questions juridiques et n'a pas été conçue pour traiter de telles informations.

**Demander des informations qui ne font pas partie des sources de connaissances et utiliser à mauvais escient la fonction de dialogue** à des fins autres que le soutien sur le plan juridique et procédural en matière de brevets. La Legal Interactive Platform n'est pas en mesure de traiter ces informations.

### 3.3 Exemples de façons d'affiner vos requêtes pour fournir un contexte




Voir l'exemple suivant :

 Décrivez l'"approche problème-solution" en te limitant aux aspects de la CBE

 L'approche problème-solution, utilisée par l'Office européen des brevets (OEB) pour évaluer l'activité inventive de manière plus objective, comprend trois étapes principales selon la [Convention sur le Brevet Européen \(CBE\)](#) :

1. **Détermination de l'art antérieur le plus proche** : Cette étape consiste à identifier l'art antérieur qui est le plus proche de l'invention revendiquée et qui peut être considéré comme un bon point de départ pour évaluer l'activité inventive.
2. **Établissement du problème technique objectif** : Après avoir identifié l'art antérieur le plus proche, il faut définir le problème technique que l'invention cherche à résoudre. Ce problème doit être formulé de manière neutre sans contenir des éléments ou des indications de la solution proposée par l'invention.
3. **Évaluation de l'évidence de la solution** : La dernière étape consiste à déterminer si, pour une personne du métier, il aurait été évident de résoudre le problème technique objectif en utilisant l'art antérieur le plus proche et en tenant compte de l'état de la technique.

Cette méthode vise à fournir une évaluation systématique et prévisible de l'activité inventive, en évitant les jugements subjectifs autant que possible.


Sans décrire le contexte, vous voyez un mélange de sources tirées du PCT et de la CBE, les deux provenant de Directives internes. Veuillez noter l'utilisation de guillemets pour des concepts spécifiques comme l'approche « problème-solution ». Cela aide la Legal Interactive Platform à associer des mots lors de la recherche et peut donner de meilleurs résultats.






Voici un exemple de requête guidée :

YOU

Qu'en est-il de la section 3.2.4 sur la "rectification des erreurs commises par le bureau de réception ou le bureau international"?



La section 3.2.4 sur la "rectification des erreurs commises par le bureau de réception ou le bureau international" est traitée dans les directives de l'OEB. Si le bureau de réception accorde la date de dépôt international sur la base de l'incorporation par référence de parties manquantes en vertu de la Règle 20.5 PCT, l'OEB en tant qu'office désigné/élu examinera de sa propre initiative si les exigences de la Règle 82ter.1(b)(i)-(iii) PCT ont été respectées. Si l'OEB constate que la date de dépôt international est incorrecte en raison d'une erreur commise par le bureau de réception, ou que la revendication de priorité a été considérée à tort comme non effectuée, et si l'erreur est telle que, si elle avait été commise par l'OEB lui-même, l'OEB la rectifierait sous l'EPC, l'OEB doit rectifier l'erreur à la demande du demandeur et traiter la demande internationale comme si elle avait reçu la date de dépôt international rectifiée ou comme si la revendication de priorité n'avait pas été considérée comme non effectuée. Pour plus de détails, vous pouvez consulter les directives de l'OEB [2.9.3 Rectification of errors made by the receiving Office or the International Bureau](#).



### 3.4 Autres recommandations

Nous vous recommandons de ne pas abandonner trop rapidement lorsque vous recevez des réponses insatisfaisantes. Essayez plutôt de reformuler votre requête.

Voici quelques exemples de requêtes qui pourraient ne pas donner nécessairement les réponses que vous attendez.

1. *Pouvez-vous expliquer l'approche problème-solution d'une manière qu'un enfant de 5 ans comprendrait ?*

Vous pouvez améliorer cette requête en utilisant des guillemets autour du concept de "problème-solution" et en divisant votre instruction en deux phrases distinctes si les réponses ne sont pas satisfaisantes.

2. *Veuillez mentionner tous les cas où XXXX était soit l'opposant, soit le demandeur. Utiliser un "L1 Brief" pour résumer tous les cas ?*

En raison de la façon dont l'outil fonctionne, il n'est pas capable de gérer ces types de requêtes et peut ne pas énumérer tous les cas. Le conseil général serait de limiter la question à un sujet où vous vous attendez à recevoir un nombre beaucoup plus restreint d'articles et de toujours demander à l'outil de vérifier si certains résultats n'ont pas été mentionnés.

3. *Veuillez mentionner les cas où des demandes portant sur des téléphones mobiles ont été rejetées. Créez simplement un tableau des problèmes les plus pertinents qui ont causé le rejet*

*dans une colonne et le numéro de la décision dans l'autre colonne. Et le tout en allemand.  
Merci !*

Dans cet exemple, "les problèmes les plus pertinents qui ont causé le rejet" n'a pas conduit à la réponse attendue et la Legal Interactive Platform a présenté une liste de fonctions à la place. La reformulation en utilisant un terme plus simple comme "motifs de rejet" fournit la bonne information.

4. *Existe-t-il une règle qui nous pousse à donner les adresses privées des inventeurs ?*

Dans ce cas, l'utilisateur s'attendait à une réponse exhaustive et ne l'a pas obtenue. Le fait d'utiliser une requête complémentaire comme celle qui suit semble améliorer la qualité de la réponse :

*Veillez à n'omettre aucun détail. Il est essentiel pour moi de connaître toutes les informations pertinentes concernant les règles exigeant qu'un mandataire indique l'adresse des inventeurs.*